

L'exclusion du chercheur Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité : le triomphe de l'intolérance

01/05/2024

L'exclusion d'Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité est une nouvelle preuve de ce que la laïcité est usurpée par ceux qui s'en réclament en la transformant en prétexte à l'intolérance.

Le principe de laïcité sur lequel a été construite la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de décembre 1905, qui garantit la liberté des citoyens par rapport aux religions, est usurpé par ceux qui veulent en faire en France un instrument d'intolérance et de remise en cause des libertés publiques. L'exclusion du chercheur Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité en est une nouvelle preuve. Nous reproduisons ci-dessous la tribune publiée par le quotidien *Le Monde*, titrée « Un membre du Conseil des sages de la laïcité doit pouvoir exprimer un avis sur l'application de la loi de 2004 », dans son édition datée du 2 mai 2024, et nous précisons les noms des 137 universitaires, chercheurs et chercheuses qui l'ont signée sous le titre d'origine : « Le triomphe de l'intolérance. L'exclusion d'Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité ».

Ajoutons que ce détournement des principes de la laïcité a eu un précédent puisque, déjà, dans son empire colonial, la France ne les a pas appliqués et les a travestis. Il fallait des règlements particuliers pour que la loi de Séparation de 1905 y soit applicable ; or, il n'y en a jamais eu dans la plupart des territoires de l'empire, et dans ceux où de tels règlements ont existé, en Algérie, à la Réunion, Madagascar et au Cameroun, les décrets pris entre 1907 et 1913 ont, en réalité, vidé de leur contenu les principes de cette loi.

Aux colonies, la France coloniale voulait garder les cultes sous son contrôle, tout particulièrement les responsables désignés par elle du culte musulman, qu'elle a rémunérés en violation de la loi de 1905 et dont elle a voulu faire des agents de son administration. En Algérie, c'est le courant religieux musulman des Oulémas, hostile à la colonisation française, qui a demandé en vain, avec d'autres, l'application de la loi de 1905. Par ailleurs, conformément à la formule de Gambetta pour qui, ni la laïcité, ni l'anticléricalisme n'étaient des « articles d'exportation », la politique coloniale a mis entre parenthèses l'opposition métropolitaine entre laïques et cléricaux et a fortement encouragé officiellement la diffusion du christianisme, en contradiction, là aussi, avec la loi de 1905 (1).

Le détournement de la laïcité qui est à l'œuvre en France depuis plusieurs décennies et dont l'éviction d'Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité est un nouveau symptôme, réédite à bien des égards le détournement grossier de la laïcité et le refus d'appliquer la loi de Séparation de 1905 qui avait cours dans l'empire colonial français.

Gilles Manceron

(1) Voir l'intervention de Gilles Manceron au Colloque de Cerisy « Laïcité vivante », le 23 septembre 2005, « La non-application de la loi de 1905 dans les colonies, ou Quand la République réelle aux colonies a contredit ses propres principes ».

La laïcité, qui doit organiser la liberté, devient un prétexte pour l'intolérance

Tribune collective publiée dans *Le Monde* le 2 mai 2024.

Source

Un collectif de plus de 130 personnalités du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte son soutien au sociologue Alain Policar, démis de ses fonctions par la ministre de l'éducation nationale à la suite de propos rapportés par RFI.

La nomination d'Alain Policar, en avril 2023, au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République (CSL), avait déjà été l'occasion d'une campagne de la mouvance nationale-républicaine afin d'inciter le ministre de l'Éducation nationale d'alors, Pap Ndiaye, à renoncer à son projet. Mais, décidé à valoriser la pluralité des points de vue au sein de l'instance, le ministre n'avait pas renoncé à sa décision.

Un an plus tard, au prétexte d'un entretien donné à RFI, dans lequel était critiquée l'application de la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux à l'École, la volonté de se débarrasser d'une voix dissidente retrouve un nouvel élan. Un ensemble d'initiatives, à l'évidence concertées, visant à obtenir son éviction, au prix d'une présentation fallacieuse de ses convictions, a convaincu la ministre de l'éducation nationale de mettre fin au mandat d'Alain Policar. Cet acte d'autorité interroge sur l'état des mœurs démocratiques.

Une campagne calomnieuse

Conduite par le réseau d'enseignants du secondaire Vigilance collèges lycées (collectif auquel appartiennent plusieurs membres du CSL), une campagne de calomnies a recueilli l'adhésion de Vigilance Université, de l'Observatoire des idéologies identitaires, du magazine *Marianne*, et, sur un mode mineur, de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme. Elle a conduit à la publication dans *Le Point* d'une pétition réclamant l'éviction d'Alain Policar du CSL.

Cette campagne a manié outrances et mensonges sans scrupule. Un des membres notoires de la liste Vigilance-Universités ose écrire : « Combien faudra-t-il d'enseignants ou d'élèves assassinés pour qu'une personne nommée par Pap Ndiaye soit écarté (sic) par le gouvernement du Premier ministre Attal ? ». Un autre, membre de l'Observatoire des idéologies identitaires (autrefois « du décolonialisme »), fait d'Alain Policar un zélé du patriarcat islamiste. Bien qu'il s'agisse de calomnies, cela

n'a pas empêché la présidente du CSL, Dominique Schnapper, d'écrire une lettre à la ministre dans laquelle elle estimait que les conditions du maintien d'Alain Policar au sein du CSL n'étaient désormais plus réunies. L'idée selon laquelle un membre de l'institution n'est pas autorisé à critiquer la loi a été validée par Madame Belloubet, laquelle a exigé la démission de notre collègue.

La seule question est, dès lors, la suivante : les membres du CSL, en exprimant leurs convictions, se mettent-ils en contradiction avec la fonction de ce Conseil ? Par ailleurs, émettre une appréciation critique sur la manière dont sont comptabilisées, par les services du ministère, les « atteintes à la laïcité », est-ce manquer au devoir de discrétion ?

Le refus du pluralisme

Nous répondons négativement à ces deux interrogations. Une position publique d'un membre du Conseil n'engage évidemment pas le Conseil tout entier du seul fait de la mention de son appartenance à ce Conseil. Si c'était le cas, on trouverait beaucoup à dire à propos de bien des engagements avérés de ses autres membres ou de sa présidente.

Doit-on rappeler que le Conseil des sages « exerce une mission de conseil, d'expertise et d'étude relative à la mise en œuvre du principe de laïcité et à la promotion des valeurs de la République » (arrêté du 19 février 2021), ce qui en appelle à une pluralité de points de vue permettant au ou à la ministre de pouvoir trancher ? Faut-il souligner qu'un expert n'est pas un fonctionnaire d'autorité et qu'il est, dès lors, supposé garder sa liberté de parole ? Rien, par conséquent, n'empêche un membre du Conseil d'avoir un avis réservé sur l'application de la loi de 2004 et de l'exprimer. On doit même considérer qu'il s'agit là d'un gage de pluralisme, de nature à renforcer la légitimité de l'institution.

En outre, s'il fallait admettre que le CSL dispose d'une doctrine à laquelle tous ses membres devraient adhérer, où serait-elle fixée, et par qui ? En l'occurrence, l'idée que le voile est toujours un signe de prosélytisme religieux, qui, aux yeux de certains de ses membres, constitue la doctrine officielle du Conseil, est une position démentie par le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation.

Bien que nous souhaitions nous situer avant tout au niveau des principes, nous devons préciser qu'Alain Policar n'a, dans l'entretien donné à RFI, aucunement soutenu que le voile islamique était *en soi* un vecteur d'émancipation. Ce serait un postulat aussi absurde que la thèse inverse, selon laquelle il serait en tout temps et en tout lieu un instrument d'oppression. Notre collègue a simplement fait référence à des travaux sociologiques dans lesquels les jeunes filles voilées expliquaient leurs comportements, conformes aux prescriptions de leurs milieux, par la volonté d'échapper à la pression de ceux-ci, espérant ainsi gagner un espace de liberté. Il se situait donc exclusivement sur le terrain descriptif et non, comme semblent l'avoir cru certains lecteurs, normatif.

Aussi dénonçons-nous avec la plus grande fermeté l'exclusion de notre collègue et le tort fait à l'institution dont l'image sera considérablement écornée, tant l'éviction d'Alain

Policar témoigne d'une volonté d'imposer une vision monolithique et dogmatique de la laïcité.

Les 137 signataires :

Olivier Abel, professeur émérite de philosophie

Bruno Nassim Abouddrar, Professeur des Universités, Sorbonne Nouvelle

Jean Pierre Albert, anthropologue, ancien directeur de recherches à l'EHESS

Cécile Alduy, Professor, Stanford University, chercheuse associée à Sciences Po

Arié Alimi, membre du bureau de la LDH

Éric Alliez, professeur de philosophie, université Paris 8

Léa Antonicelli, Teaching fellow à Sciences Po

Isabelle Aubert, Maîtresse de conférences en philosophie du droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Étienne Balibar, Professeur honoraire, Université de Paris-Nanterre

Marie Bardiaux-Vaiente, historienne et scénariste

Marie-Laure Basilien-Gainche, Professeure de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3, Membre senior de l'Institut Universitaire de France

Gilles Bataillon, sociologue, EHESS

Jean Baubérot-Vincent, Professeur honoraire EPHE-PSL, ancien titulaire de la chaire « histoire et sociologie de la laïcité »

Ludvig Beckman, Professor, Department of Political Science, Stockholm University

Hourya Bentouhami, MCF en philosophie, université Toulouse- Jean Jaurès

Harry Bernas, physicien, directeur de recherches CNRS

Christian Berner, professeur d'histoire de la philosophie de langue allemande, université Paris Nanterre

Jean-Michel Besnier, professeur émérite de philosophie

Magali Bessone, professeure de philosophie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Daniel Boitier, philosophe, co-animateur du groupe de travail laïcité à la LDH

Joëlle Bordet, chercheuse psychosociologue

Dominique Borne, doyen honoraire de l'Inspection générale de l'Éducation nationale

Xavier Bouju, directeur de recherches CNRS

Tristan Boursier, chercheur associé au Cevipof

Guy Bruit, directeur de la revue *Raison présente*

Louise Bruit, historienne Paris Cité

Philippe Büttgen, professeur de philosophie des religions, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Gilbert Cabasso, professeur agrégé de philosophie

François Calori, Maître de conférences en Philosophie, directeur de l'UFR de philosophie de l'Université de Rennes

Joseph Carens, Professor Emeritus of Political Science, University of Toronto

Michel Casevitz, professeur émérite, Université Paris-Nanterre

Anissa Castel Bouchouchi, professeure de philosophie en CPGE

Camille Chamois, chargé de recherches en philosophie à l'université libre de Bruxelles

Denis Charbit, professeur de science politique à l'Open University of Israël (Ra'anana)

Christiane Chauviré, professeure émérite de philosophie

Martine Cohen, sociologue, CNRS

Philippe Corcuff, professeur de science politique, Sciences Po Lyon

Myriam Cottias, directrice de recherche au CNRS

Alexis Cukier, Maître de conférences en philosophie morale et politique, Université de Poitiers

Paul Devin, président de l'Institut de recherches de la FSU

Frédéric Detue, MCF en Littérature comparée, Université Côte d'Azur

Marc Antoine Dilhac, professeur au département de philosophie de l'Université de Montréal

Jean-Pierre Dubois, Professeur de droit public, Président d'honneur de la LDH

Mathilde Duclos, docteure en théorie politique, Cevipof-Sciences Po

Alexandre Escudier, Cevipof, Sciences Po, Paris

Christian Eyschen, secrétaire général de la Libre Pensée

Jean-Louis Fabiani, Emeritus professor, Central European University, Vienna

Éric Fassin, professeur de sociologie, université Paris 8

Luc Foisneau, Directeur de recherche au CNRS, CESPRA/EHESS

Anne Fornerod, directrice de recherche au CNRS, Université de Strasbourg

Arnaud François, professeur de philosophie, université de Poitiers

Claire de Galember, chargée de recherche au CNRS, sociologie du droit

Marie Garrau, MCF en philosophie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Martine de Gaudemar, professeure émérite de philosophie

Claude Gautier, professeur de philosophie, ENS-Lyon

Matteo Gianni, Professeur en science politique et théorie politique, Université de Genève

Pascale Gillot, MCF, philosophie, Université de Tours

Charles Girard, professeur de philosophie, Université Jean Moulin Lyon 3

Nilüfer Gole, professeur à l'EHESS

Frédéric Gros, professeur de philosophie, Sciences Po

Augustin Grodoy, président honoraire du MRAP

Josée Guedj, infirmière scolaire

Sophie Guérard de Latour, professeure de philosophie politique, ENS-Lyon

Bertrand Guillaume, professeur des universités, membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Abdelhafid Hammouche, professeur émérite de sociologie, université de Lille

Samuel Hayat, chargé de recherche CNRS, CEVIPOF

Stéphanie Hennette Vauchez, Professeure de droit public, Université Paris Nanterre

François Héran, professeur au Collège de France

Jean-Philippe Heurtin, professeur de science politique, IEP de Strasbourg

Thomas Hochmann, professeur de droit public, membre du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République

Emmanuel Huisman Perrin, professeure honoraire de philosophie

Caroline Ibos, Professeure des universités en sociologie et études de genre

Laurent Jaffro, professeur de philosophie morale à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Jean-François Kervégan, Professeur émérite de philosophie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Cécile Laborde, Université d'Oxford

Jean-Marc Lachièze-Rey, astrophysicien, directeur de recherches émérite CNRS

Bernard Lahire, sociologue

François Lalonde, mathématicien et physicien, Membre de la Société royale et de l'Académie des sciences du Canada

Nicole Lapierre, socio-anthropologue, directrice de recherches émérite CNRS

Olivier Le Cour Grandmaison, philosophe et politologue, université Évry-Val-d'Essonne

Michèle Leduc, professeur émérite de sciences physiques, ENS-Paris

Éléonore Lépinard, Professeure Associée, Université de Lausanne

Annabelle Lever, professeure de philosophie politique, Sciences Po

Guillaume Levrier, chercheur en science politique

Hélène L'Heuillet, Philosophe et psychanalyste, MCF Philosophie politique et éthique, Sorbonne Université.

Danièle Lochak, professeure émérite de droit public, université Paris-Nanterre

Seloua Luste Boulbina, philosophe

Noël Mamère, écologiste

Gilles Manceron, historien et co-délégué Mémoires, histoire, archives de la Ligue des droits de l'Homme

Élise Marrou, MCF en philosophie, Paris-Sorbonne

Jamila Mascat, Assistant Professor of Gender and Postcolonial Studies, Utrecht University

Nonna Mayer, directrice de recherche émérite, CEE, Sciences Po, CNRS

Sarah Maza, professeur d'histoire, Northwestern University, USA

Charles Mercier, professeur d'histoire contemporaine

Régis Meyran, anthropologue

Éric Millard Albacete, professeur de droit public, Université Paris-Nanterre

Jean-Claude Monod, Directeur de recherches au CNRS, UMR 8547, CNRS / ENS / PSL

Paul Max Morin, Chercheur associé au Cevipof et à Ermes. Enseignant à l'Université de Nice – Côte d'Azur.

Yann Moulier-Boutang, professeur émérite de sciences économiques

Véronique Nahoum-Grappe, chercheure en sciences sociales

Paolo Napoli, Directeur d'études, EHESS

Albert Ogien, Directeur de recherche émérite au CNRS

Christophe Pébarthe, historien de l'Antiquité

Martine Pecharman, Philosophe, directrice de recherches CNRS

Janie Pélabay, chargée de recherche en science politique, Centre de recherches politiques de Sciences Po

Stéphanie Peraud-Puigsegur, MCF en philosophie, Université de Bordeaux.

Philippe Portier, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, titulaire de la chaire histoire et sociologie des laïcités

Roland Pfefferkorn, professeur émérite de sociologie

Jean-Yves Pranchère, professeur de théorie politique à l'Université libre de Bruxelles

Bernard Reber, directeur de recherches CNRS en philosophie, Sciences Po

Dominique Rémy-Granger, inspectrice générale honoraire de l'éducation nationale

Emmanuel Renault, professeur de philosophie, université Paris-Nanterre

Judith Revel, Professeure des universités, Philosophie française contemporaine, Membre de l'Institut Universitaire de France

Joël Roman, philosophe

Sophie Roux, Professeure d'histoire et de philosophie des sciences, École Normale Supérieure

Daniel Sabbagh, Directeur de recherche, Sciences Po/CERI

Patrick Savidan, professeur des universités

Jean-Marc Schiappa, Historien, Président de l'IRELP (Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée)

Jean-Louis Schlegel, Sociologue des religions, éditeur et traducteur, conseiller de la rédaction d'*Esprit*

Réjane Sénac, Directrice de recherche CNRS/ Directrice du Département de Science politique, Sciences Po

Haoues Seniguer, Maître de conférences HDR en science politique à Sciences Po Lyon

Arianna Sforzini, université de Fribourg

Yves Sintomer, Professeur de science politique, Université de Paris 8

Céline Spector, Professeur des Universités, UFR de Philosophie, Sorbonne-Université

Jean-Fabien Spitz, Professeur émérite, Université de Paris I Panthéon Sorbonne

Pierre Tartakowsky, président de la LDH de 2011 à 2015

Albena Tcholakova, Sociologue, Université de Lorraine

Irène Théry, sociologue, directrice de recherches émérite EHESS

Vincent Tiberj, Professeur des universités, IEP, Bordeaux

Sébastien Urbanski, maître de conférences HDR à l'université de Nantes, sociologue

Patrice Vermeren, professeur émérite de philosophie

Michel Wieviorka, sociologue

Melissa S. Williams, Professor of Political Science, University of Toronto

Francis Wolff, Professeur émérite à l'Ecole normale supérieure

Anna C. Zielinska, maitresse de conférences en philosophie, Université de Lorraine, Nancy

Michèle Zancarini-Fournel, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Claude Bernard-Lyon-I

Valentine Zuber, Directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études-PSL

Pour soutenir cette tribune,

écrire à contact@histoirecoloniale.net qui fera suivre